

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 11- 2024**

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2024

STEP station d'épuration intercommunale de Pully - Bouclement du préavis N° 02-2022 – Remplacement du couplage chaleur force (CCF)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Depuis son installation en 2003 le couplage chaleur force de la station d'épuration de Pully a fonctionné près de 100'000 heures. Malgré une maintenance régulière et soignée, cette installation a montré des signes importants d'usure et connu des pannes de plus en plus fréquentes. Elle ne respectait par ailleurs plus les normes de rejets fixées par l'Ordonnance sur la protection de l'aire (OPair), si bien que la Direction générale de l'environnement avait fixé un délai au 31 décembre 2022 pour son assainissement. La Municipalité a dès lors demandé au Conseil communal, dans sa séance du 23 mars 2022, un crédit de CHF 295'000.00 pour son remplacement (préavis N° 02-2022).

La présente communication a pour but d'informer le Conseil communal du résultat de ces travaux et de la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclement des crédits d'investissement engagés à cette fin.

Remplacement du couplage chaleur force

Les travaux ont débuté en novembre 2022 par le démontage de l'ancienne installation et la mise en place du nouvel équipement. Après le raccordement de la tuyauterie, de la ventilation et des câbles électriques, le nouvel appareil était mis en service en décembre de la même année.



Couplage chaleur force

Après quelques réglages, notamment celui du moteur afin qu'il soit correctement adapté aux caractéristiques du biogaz produit, cette installation fonctionne maintenant à entière satisfaction et respecte les exigences légales en matière de rejet de gaz d'échappement. La production d'électricité pour l'année 2023 s'est élevée à 364'305 kWh, ce qui représente une augmentation d'environ 20% par rapport aux précédentes années et une couverture de 55% de la consommation électrique annuelle de la STEP.


Au final, le coût des travaux de remplacement du couplage chaleur force se sont élevés à CHF 274'475.55 TTC. Le projet a par ailleurs fait l'objet d'une subvention de l'Office fédéral de l'énergie, d'un montant de CHF 54'053.00. Ainsi, le coût effectif de l'installation, à charge des communes de Pully, Paudex et Belmont, s'élève à CHF 220'422.55.

Conformément au préavis N° 02-2022, ce montant sera amorti sur une année et prélevé sur le fonds de rénovation des machines de la STEP, dont le solde s'élève actuellement à CHF 574'137.56.

L'électricité produite par ce nouvel appareil devrait en principe permettre de rentabiliser cet investissement d'ici fin 2025.


Au nom de la Municipalité

Le syndic


G. Reichen



Le secrétaire


Ph. Steiner